

**AVIS PUBLIC  
AUX PERSONNES HABLES À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE  
INSCRITES SUR LA LISTE RÉFÉRENDATAIRE CONCERNANT LE  
SECOND PROJET DE RÉSOLUTION N° 2023-907  
CONCERNANT UN PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION,  
MODIFICATION OU OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)  
POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 2793 DU BOULEVARD RIDEAU  
(LOT 6 437 316 AU CADASTRE DU QUÉBEC)**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

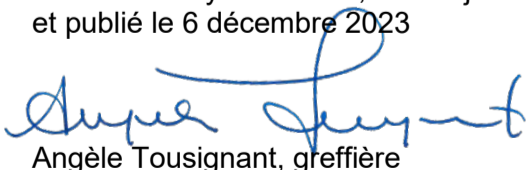
- 1) Suite à une consultation publique, le conseil municipal a adopté le lundi 27 novembre 2023, le second projet de résolution N° 2023-907 concernant le projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), conformément au règlement N° 2023-1252, pour l'autorisation d'une entreprise de déneigement quant à l'immeuble situé au 2793 du boulevard Rideau (lot 6 437 316 au cadastre du Québec).
- 2) Le second projet de résolution N° 2023-907 contient des dispositions pouvant faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées des zones visées et, le cas échéant, des zones contiguës afin qu'une résolution qui les contient soit soumise à l'approbation de certaines personnes habiles à voter, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.
- 3) Pour être valide toute demande doit :
  - indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient et le cas échéant, mentionner la zone à l'égard de laquelle la demande est faite;
  - être reçue au bureau de la greffière à l'hôtel de ville, 100 de la rue Taschereau Est, au plus tard **le 14 décembre 2023**;
  - être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.
- 4) Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande peuvent être obtenus au bureau de la greffière situé à l'hôtel de ville, 100 rue Taschereau Est, aux heures et jours normaux d'ouverture.
- 5) Toutes les dispositions du second projet de résolution N° 2023-907 qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans une résolution qui n'aura pas à être approuvée par les personnes habiles à voter.
- 6) Le second projet de résolution N° 2023-907 peut être consulté au bureau de la greffière situé à l'hôtel de ville, 100 rue Taschereau Est, aux heures et jours normaux d'ouverture.

**DESCRIPTION DE LA ZONE VISÉE :**

**Zone « 3075 » :** la zone « 3075 » est située dans le quartier d'Évain et est constituée des propriétés au sud du boulevard Rideau comprises entre les numéros civiques impairs 2655 et 2813 ainsi que la partie de la voie ferrée située au nord du boulevard Rideau en face de ces propriétés.

Un plan détaillé de cette zone est disponible pour consultation au bureau de la greffière situé à l'hôtel de ville, aux heures et jours normaux d'ouverture.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 29<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2023  
et publié le 6 décembre 2023



Angèle Tousignant, greffière